

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015_07_36
id. 1912

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"
CRÉATION ET MODERNISATION DE GÎTES DE GROUPES
COMMUNAUX
COMMUNE DE SAINT-ANTONIN NOBLE VAL
GÎTE DE GROUPES "LE MOULIN DE ROUMÉGOUS"**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- . la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- . la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- . l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les nouvelles modalités d'octroi des aides à la création ou modernisation des gîtes de groupes sont les suivantes :

- le meublé concerné doit être achevé et construit depuis plus de 10 ans pour des travaux de modernisation,
- les créations devront s'intégrer dans les thématiques prioritaires au plan départemental et correspondre aux orientations du schéma départemental de développement touristique,
- l'hébergement doit comporter au moins 15 lits après travaux.
- le propriétaire doit être adhérent à un label reconnu au plan national pendant au moins 5 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 10 mars 2015 en vue d'examiner le dossier suivant.

Commune de Saint-Antonin Noble Val : modernisation du gîte de groupes au "Moulin de Roumégous" - TOU00889

La commune de Saint-Antonin-Noble-Val est propriétaire du gîte de groupes "Le Moulin de Roumegous", d'une capacité de 57 lits, situé en bordure de la rivière Aveyron, qui comptabilise chaque année plus de 4 300 nuitées.

Située dans le Pays Midi-Quercy, la commune conduit une politique en faveur de la limitation de ses dépenses énergétiques, dans l'objectif de réduire de moitié la consommation énergétique de ses bâtiments publics.

A ce titre, un diagnostic a été établi dans le gîte communal où un déficit d'isolation a été constaté.

Le projet de la commune concerne la rénovation thermique du bâtiment, et l'achat d'équipements "basse consommation".

En matière d'investissements, les travaux portent sur :

- l'isolation des circuits de chauffage et d'eau chaude, des murs et des combles,
- le remplacement des menuiseries par des doubles vitrages,
- l'achat de systèmes de lavabos et douches économes, et de radiateurs thermostatiques,
- la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée.

Le coût

Le coût de ce projet s'élève à **113 350 € HT**, décomposé comme suit :

- travaux d'isolation	45 000 €
- acquisition de matériel robinetterie et électrique économe	7 950 €
- remplacement des menuiseries	54 000 €
- ventilation	6 400 €

	113 350 €

Le plan de financement

- Commune	26 675,00 €
- Etat (DTER) sollicitée (25%)	28 337,50 €
- Subvention sollicitée Conseil Régional (25%)	28 337,50 €
- Subvention du Conseil Départemental sollicitée	30 000,00 €

TOTAL	113 350,00 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **30 000 €** correspondant à 30% du coût HT, plafonné à 100 000 € HT, qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **30 000 €** à la commune de Saint-Antonin-Noble-Val pour la modernisation du gîte de groupes communal "le Moulin de Roumégous". Cette opération est liée au confort thermique de cet hébergement de qualité très sollicité, même en dehors des périodes estivales.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **204142** - sous-fonction **94** (GESG) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2015	30 000 €
- Engagement aux précédentes Commissions	0 €
- Engagement à la présente Commission	30 000 €
- Disponible sur l'exercice 2015	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Plan de Soutien Tourisme Avenir » réuni le 10 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Saint-Antonin-Noble-Val une subvention départementale de 30 000 € pour la modernisation du gîte de groupes communal « le Moulin de Roumégous » ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous-fonction 94 (GESG) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC